



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 4 juillet 2022 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N°2022-30

**DECISION
MODIFICATIVE N° 1
EXERCICE 2022
EAUX PLUVIALES**

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 27 juin 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 19 présents, à savoir :

M. Daniel Fréchet Président, MM.Aldo Marcuccilli, Philippe Chatre, Lucien Murzi, Eric Lacroix, Timothée Crionay, MM.Sébastien Allier, Romain Bost, Pierre Devedeux, David Dozance, Christian Dupuis, Gilbert Grataloup, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Eric Martin, Gérard Meunier, Yves Tamin, Mmes Laurence Boyer, Joëlle Girardet délégués titulaires.

Absents avec excuses : Mme Fabienne Stalars Vice-Présidente, Mmes Cécile Dony, Laurence Boyer, MM.Laurent Beluze, Romain Bost, Jean-Paul Capitan, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Christian Dupuis, Marcel Ferraille, Jacky Geneste, David Gianone, Eric Martin, Pascal Neron, Didier Prunet, Jean-Jacques Raffin, Stéphane Raphaël, Michel Tarasco, Mme Sylvie Martinez délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M.Aldo Marcuccilli.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Mr Romain Coquard	Mr Timothée Crionay

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau », du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord (RLN), du Syndicat Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) et du Syndicat des eaux du Gantet et création du Syndicat « Roannaise de l'Eau » ;

Vu la délibération n° 2021-124 du Comité Syndical du 15 décembre 2021 approuvant le budget primitif de 2022,

La décision modificative n° 1 du budget eaux pluviales consiste, principalement, à :

- Reprendre le résultat d'exploitation et le solde d'investissement du budget de l'exercice antérieur ;
- Reprendre les reports d'investissement de l'exercice 2021.

La décision modificative s'équilibre à 324 543,99 €.

Section d'exploitation :

Elle s'équilibre à 15 219,14 €.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 Charges à caractère général : 4 650,00 €

- Ajustement des crédits inscrits au BP 2022 concernant principalement des prestations de services.

Chapitre 042 Dotations aux amortissements : 30 000,00 €

- Ajustement pour faire face aux amortissements de la structure.

Cette section s'équilibre par un virement à la section d'investissement pour un montant négatif de 19 430,86 €.

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 Résultat : 12 219,14 €

- Reprise du solde de résultat d'exploitation 2021.

Chapitre 70 Ventes de produits des services : 3 000 €

- Ajustement de la prévision de la facturation, à nos usagers, des travaux sur les réseaux.
- **Section d'investissement :**

Elle s'équilibre à 309 324,85 €.

En Dépenses d'investissement :

Chapitre 001 résultat reporté d'investissement : - 183 322,63 €

- Reprise du solde du résultat d'investissement 2021.

Chapitre 21 matériels : 5 000,00 €

- Inscription pour l'achat d'un terrain pour 5 000,00 €,

Chapitre 23 travaux : 125 433,08 €

- Inscription des reports de 2021 pour 115 433,08 € dont
 - La Pacaudière route de Vivans 108 951,88 €
 - Mise en sécurité des ouvrages 6 481,20 €
- Ajustement des crédits pour 5 569,14 €, dont les inscriptions sont :
 - Renouvellement réseaux branchements et ouvrages 5 000,00 €
 - Travaux non programmés 569,14 €

En recettes d'investissement :

Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : 298 755,71 €

- Affectation du résultat d'exploitation 2021

Chapitre 040 Dotations aux amortissements : 30 000,00 €

- Ajustement pour faire face aux amortissements de la structure.

Cette section s'équilibre par un virement de la section d'exploitation pour un montant en négatif de 19 430,86 €

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 pour le budget eaux pluviales.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

- 8 JUIL. 2022

Le Président

Daniel FRECHET

BUDGET EAUX PLUVIALES 2022 - DM 1
PRESENTATION BUDGETAIRE PAR CHAPITRES

DEPENSES				RECETTES			
EXPLOITATION							
	BP 2022	DM1 2022	TOTAL		BP 2022	DM1 2022	TOTAL
				002 - Résultat :		12 219,14	12 219,14
011 - Charges à caractère général : <i>dont Charges de structure :</i>	174 700	4 650,00	179 350,00	013 - Atténuations de charges :			0,00
012 - Charges de personnel :				70 - Produit des services du domaine et ventes diverses :	15 000	3 000,00	18 000,00
014 - Atténuation de produits : <i>(Taxes pour Agence de l'Eau)</i>				74 - Participation collectivité	730 000		730 000,00
				<i>Contribution Roannais Agglomération</i>	710 000		710 000,00
				<i>AELB sub particuliers déconnexion</i>	20 000		20 000,00
				<i>Sub AELB</i>	0		0,00
65 - Autres charges de gestion courante :				75 - Autres produits de gestion courante :			
66 - Frais financiers :	47 000		47 000,00	76 - Produits financier :			
67 - Charges exceptionnelles : (annul.titres exercices antérieurs)	21 000		21 000,00	77 - Autres produits exceptionnels :			
68 - Dotations aux provisions :				78 - Reprise sur provisions :			
022 - Dépenses imprévues :	5 000		5 000,00				
SOUS-TOTAL	247 700	4 650,00	252 350,00	SOUS-TOTAL	745 000	15 219,14	760 219,14
042 - Dotations aux amortissements :	153 000	30 000,00	183 000,00	042 - Amortissements des subventions :	-		0,00
023 - Virement à la section investissement	344 300	-19 430,86	324 869,14	042 - Maîtrise d'œuvre :	-		0,00
SOUS-TOTAL	497 300	10 569,14	507 869,14	SOUS-TOTAL	0	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	745 000	15 219,14	760 219,14	TOTAL FONCTIONNEMENT	745 000	15 219,14	760 219,14
INVESTISSEMENT							
	BP 2022	DM1 2022	TOTAL		BP 2022	DM1 2022	TOTAL
001 - Résultat :		183 322,63	183 322,63	001 - Résultat :			
16 - Remboursement emprunts :	210 000		210 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves :	30 500	298 755,71	329 255,71
20 - Immobilisations incorporelles	20 000		20 000,00	16 - Emprunts :	-		-
21 - Immobilisations corporelles :	10 000	5 000,00	15 000,00	13 - Subventions :			-
23 - Travaux :	287 800	121 002,22	408 802,22				
020 - Dépenses imprévues :	-		0,00				
SOUS-TOTAL	527 800	309 324,85	837 124,85	SOUS-TOTAL	30 500	298 755,71	329 255,71
040 - Amortissements des subventions :			0,00	040 - Dotations aux amortissements :	153 000	30 000,00	183 000,00
040 - Maîtrise d'œuvre :			0,00	041 - Opérations patrimoniales :	10 000		10 000,00
041 - Opérations patrimoniales :	10 000		10 000,00	021 - Virement de la section exploitation	344 300	-19 430,86	324 869,14
SOUS-TOTAL	10 000	0,00	10 000,00	SOUS-TOTAL	507 300	10 569,14	517 869,14
TOTAL INVESTISSEMENT	537 800	309 324,85	847 124,85	TOTAL INVESTISSEMENT	537 800	309 324,85	847 124,85
TOTAL GENERAL	1 282 800	324 543,99	1 607 343,99	TOTAL GENERAL	1 282 800	324 543,99	1 607 343,99